



AMBASSADE DE SUISSE
EN COLOMBIE

BOGOTÁ *mae*
Apartado aéreo 4504 le 20 mars 1974

771.23 - FZ/ja

Prière de rappeler cette référence

A la Commission fédérale des bourses
Gloriastrasse 59
8044 ZURICH

Octroi de bourses universitaires
à la Colombie.

ap	ON				a/a
Datum	22.3				20.12
Visa	ON				CV
EPO		22.3.74	11		
Ref. t. 527 Kolombien					

Monsieur le Président,

Lors de sa visite du 18 décembre 1973, mon premier collaborateur, M. Fonjallaz, vous a fait part d'une suggestion de l'ambassade relative à l'octroi de bourses d'études universitaires sur place. Cette solution me paraît comporter de nombreux avantages par rapport à l'octroi de bourses en Suisse. En effet, elle permet aux jeunes gens d'effectuer leurs études près de leur milieu naturel et ne les déracine donc pas. C'est pourquoi j'estime que la Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers devrait examiner cette suggestion.

Comme les moyens financiers dont dispose la Confédération sont restreints, une certaine somme permettrait d'aider dans les pays en voie de développement un nombre plus grand d'étudiants que si nous les faisons venir en Suisse. Une expérience très positive est en train de se réaliser à l'Institut/Université Mariano à Pasto où une somme de 50.000 francs a été allouée par le Service de la coopération technique. Ce montant a permis de donner une quinzaine de bourses universitaires qui permettront aux étudiants d'effectuer des études universitaires complètes (4 ans). Je pense que cette expérience devrait être poursuivie non seulement dans d'autres projets de coopération technique mais aussi en-dehors de ceux-ci.

./..



...

Une première sélection de boursiers pourrait être faite par l'ambassade avec l'aide de professeurs ou d'experts suisses qui se trouvent sur place. Ceci éviterait qu'un professeur de notre pays doive se déplacer. De toutes façons, si l'on formait une commission de sélection avec les autorités locales, il faudrait que les représentants suisses soient en majorité afin d'éviter que l'on nous impose des candidats qui auraient les moyens de financer eux-mêmes leurs études.

Lorsque mon collaborateur a fait part de cette suggestion au Service des bourses de la coopération technique, on lui a dit que cette idée ne pourrait pas se concrétiser du fait des moyens limités dont la Confédération dispose actuellement en matière d'octroi de bourses universitaires à des étudiants étrangers.

J'espère néanmoins qu'il sera possible à la Commission de prendre une décision dans le sens que je suggère, ce qui permettrait de décharger nos universités et d'aider les pays en voie de développement à conserver leurs élites.

Il va sans dire que ces bourses sur place s'ajouteraient aux deux ou trois bourses annuelles qui sont offertes en Suisse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

Sig. Serra

(E. Serra)